



www.culoz-beon.fr

*Guide des nouveaux
habitants*

Edito

Chères Béonaises et Culoziennes, Chers Béonais et Culoziens,

Vous venez de vous installer à Culoz-Béon et vous avez à résoudre tous les problèmes qu'occasionne un déménagement. Vous vous posez naturellement de nombreuses questions, vous êtes à la recherche de multiples renseignements. Vous devez être efficacement informés pour pouvoir vous insérer dans votre nouvel environnement.

Ce fascicule, qui ne prétend pas être exhaustif, se veut pourtant un recours efficace pour vous aider dans votre démarche. Il vous permettra de mieux connaître votre ville, d'en comprendre le fonctionnement et d'y trouver les repères indispensables pour organiser votre vie quotidienne.

Ce livret veut également témoigner que vos nouveaux concitoyens ont le sens de l'accueil, qu'ils sont heureux de vous compter parmi les leurs et qu'au milieu d'eux vous pouvez prendre toute votre place.

Je forme des vœux cordiaux pour votre bonne installation à Culoz-Béon.



Jean-Marc DUPONT

Maire de Culoz-Béon
Président du Centre Communal d'Action
Sociale
Vice-Président de la Communauté de
Communes Bugey Sud

Sommaire



Présentation générale

Un peu d'histoire Culozienne
Un peu d'histoire Béonaise
Géographie
Carte du territoire



Vos élu(e)s

Le conseil municipal
Le conseil municipal des jeunes



Démarches administratives

Vos démarches «population»

Les actes d'état-civil / Recensement 12
Papiers d'identité 13
Mariage/PACS 14
Légalisation signature, attestation d'accueil...14

Elections 15
Objets trouvés 15

Vos démarches «Urbanisme»

Les autorisations d'urbanisme 17

Vos autres démarches

Cimetière 19
Collecte des ordures ménagères 20
Déchetterie 20
Carte grise 20
Permis de conduire 20
Eau et assainissement 21

2

Se loger

3

4

5

6

Logements sociaux 23

22

Vos enfants

Petite enfance

Multiaccueil 26

Ecoles, périscolaire, restaurant scolaire

Ecole maternelle Culoz 28

7

Ecole élémentaire Culoz 28

8

Ecole Béon 28

9

Espace Enfance du Colombier 29

Collège

30



Sommaire

Accompagnement éducatif

Centre de loisirs



32	Sports	39
	Vie associative	39

Action sociale et solidarité

Le Centre Communal d'Action Sociale
Permanences associatives



Votre santé



Activités et loisirs

Médiathèque municipale

38

39



Se déplacer

40

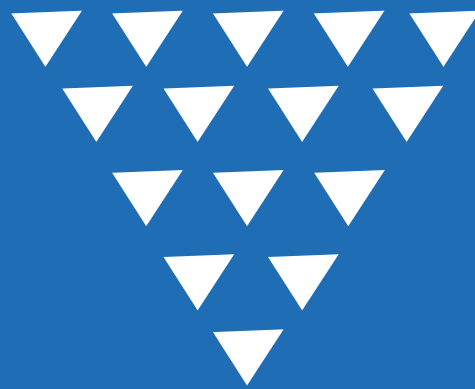
33	Avec le service de transport à la demande	41
34	A vélo	41
35	En car	41
	Avec le covoiturage	41
	Grâce à Wimoov	42
	Gare	42
	Transport scolaire	42

Utile et pratique

43

37	Equipements municipaux	44
	Sécurité	45
	Services publics	45
	Informations utiles	45
	Activités économiques	48
	Organismes extérieurs	50

Présentation générale



Un peu d'histoire Culozienne
Un peu d'histoire Béonaise
Géographie
Carte du territoire

Un peu d'histoire Culozienne



En l'an 8000 avant J.C., la fonte des glaciers s'accélère, la dernière période glaciaire dite de Würm s'achève. Suite au retrait du glacier, un immense lac apparaît au pied du Grand Colombier où traverse le Rhône. Ce lac disparaîtra progressivement pour devenir de nos jours le marais de Lavours. C'est à cette époque que l'homme du mésolithique s'installe notamment à Culoz et Landaize. Il fonde des groupes d'individus qui s'établissent dans des abris sous-roche. Des sépultures et lieux de vie ont été retrouvés et étudiés.

Nous retrouvons trace de l'homme à l'âge du bronze final (autour de 2000 ans avant J.C.), du Tène final (autour de 100 ans avant J.C.) et de la période antique du Bas-Empire (autour de 300 après J.C.). Culoz possédait 2 ports romains sur le Rhône. Un Oppidum et des remparts étaient érigés à ces époques.

Suivi une période plus obscure où peu de trace subsistent. Culoz passe sous le contrôle des Burgondes (vers 400 ans après J.C.) puis sous souveraineté du royaume de Lotharingie qui deviendra plus tard le Saint Empire Romain Germanique. Au cours de cette période, la bourgade s'installe définitivement sur le coteau du Grand Colombier proche de la source du Jourdan où se situe actuellement le vieux bourg de Culoz. Un second lieu de vie, Landaize, est situé au pied de Margeot et un troisième village est situé plus en hauteur, à Châtel-d'en-Haut autour de la fontaine aux fées.

Au VIIIème et IXème siècle, différentes invasions se succédèrent, période de trouble et d'insécurité. Un château dit des Sarrasins, fût érigé à Châtel-d'en-Haut. Il reste des ruines de ce château sur le rocher

surplombant la vallée ainsi que les ruines du village.

Au Xème siècle, Bérold de Saxe aidé par le Seigneur de Seyssel et secondé par un capitaine du nom de Luyrieu, déloge les Sarrasins et construit un 1er château (en bois) à Culoz, jouxtant la source du Jourdan, situé plus en hauteur que celui actuel. Dès lors, Culoz est sous la seigneurie de Luyrieux.

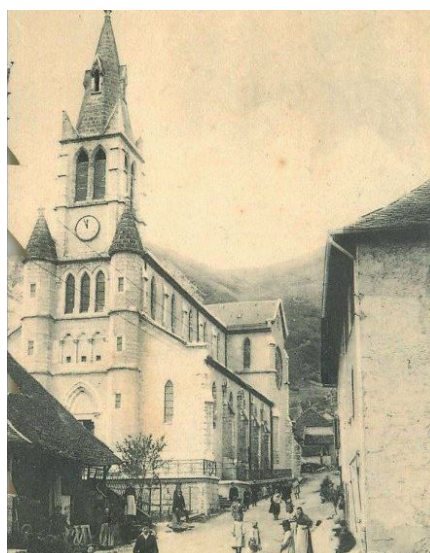
Au XIIIème siècle, le château de Montvéran est construit sur un rocher dominant l'entrée Ouest de Culoz. Le château reste propriété des Luyrieu jusqu'au XVIème siècle. Au cours de ces siècles, les moines Chartreux s'installent autour du Grand Colombier. Sur les coteaux de Culoz, les Chartreux y sont présents et cultivent le vin.

Culoz se construit autour de ces institutions que sont la seigneurie de Montvéran et les Chartreux d'Arvières. La ville est implantée sur le coteau proche du château. C'est le vieux bourg de Culoz.

Au XIXème siècle avec l'arrivée de la première révolution industrielle, Culoz connaîtra un essor grâce à l'arrivée du chemin de fer et donc de la gare. Dès lors, des industries vont s'installer tel que la SABLE, la CIAT, Valisère. Culoz fut l'une des premières villes électrifiées de France. Au cours de ce siècle, l'histoire s'est encore enrichi d'hommes célèbres qui ont habité ou séjourné à Culoz, tel que Henri Dunant, les Frères Serpollet, Gertrude Stein, Ariette Dengeville, Prokovieff, Antonin Poncet, Pierre Dumont, Jules Giguët.

L'histoire s'écrit encore avec les travaux d'endiguement du Rhône en 1980, ou encore le sportif natif de Culoz, Christophe Lemaitre...

Toute cette histoire est conservée à la maison du Patrimoine de Culoz, dans l'ancienne Rectorie Saint Antoine. Des visites guidées sont également proposées en été.



Un peu d'histoire Béonaise



Occupant un lieu intéressant de part sa proximité avec le Grand Colombier et la Réserve Naturelle du Marais de Lavours, le village de Béon est entouré de vignes produisant d'excellents crus (avec le label AOC des vins du Bugey).

Au XII^e siècle Béon fut le fief de la famille de Luyrieu dont le château est désormais en ruines. On aperçoit encore les restes de cette belle bâtisse mais le lieu est difficile d'accès. Une grande tour avait été rebâtie en 1450 et on trouvait une chapelle rurale avant la Révolution. Ce château était la demeure d'une famille dont les membres ont occupé des postes importants tels que ceux de Baillis de Savoie ou de Bresse, Chambellans des ducs de Savoie, Gouverneur de Nice ou Sénéchal de Beaucaire et de Nîmes.



L'église du village, placée sous le vocable de Saint Laurent, date du XIII^e siècle. Le presbytère est étonnant avec son toit en carène de bateau renversé. La tradition veut qu'elle occupe le site du premier château du chevalier Guillaume Béone.

Au hasard d'une promenade dans le village on pourra admirer de charmantes petites maisons, des lavoirs et le four communal servant encore régulièrement lors des fêtes du village.

Quant à l'église Saint Laurent du 13^e siècle et le presbytère au toit en carène de bateau situés sur une moraine ils attirent l'œil du visiteur dès son entrée dans le village par la RD 904.

La commune est également desservie par la gare de Culoz à 2 kilomètres.

Elle est un lieu idéal pour le repos, mais aussi pour les loisirs actifs tels que la chasse (chevreuil, cerfs, sangliers) et la randonnée (GR 9/ascension de la pointe de Chanduraz et Tour de Valromey).

Géographie

Culoz-Béon est une commune française située au centre du département de l'Ain en région Auvergne-Rhône-Alpes.

Elle est créée le 1er janvier 2023 par la fusion des deux communes de Béon et Culoz, sous le régime juridique des communes nouvelles.



Culoz-Béon fait partie des 42 communes qui constituent la Communauté de Communes Bugey Sud.

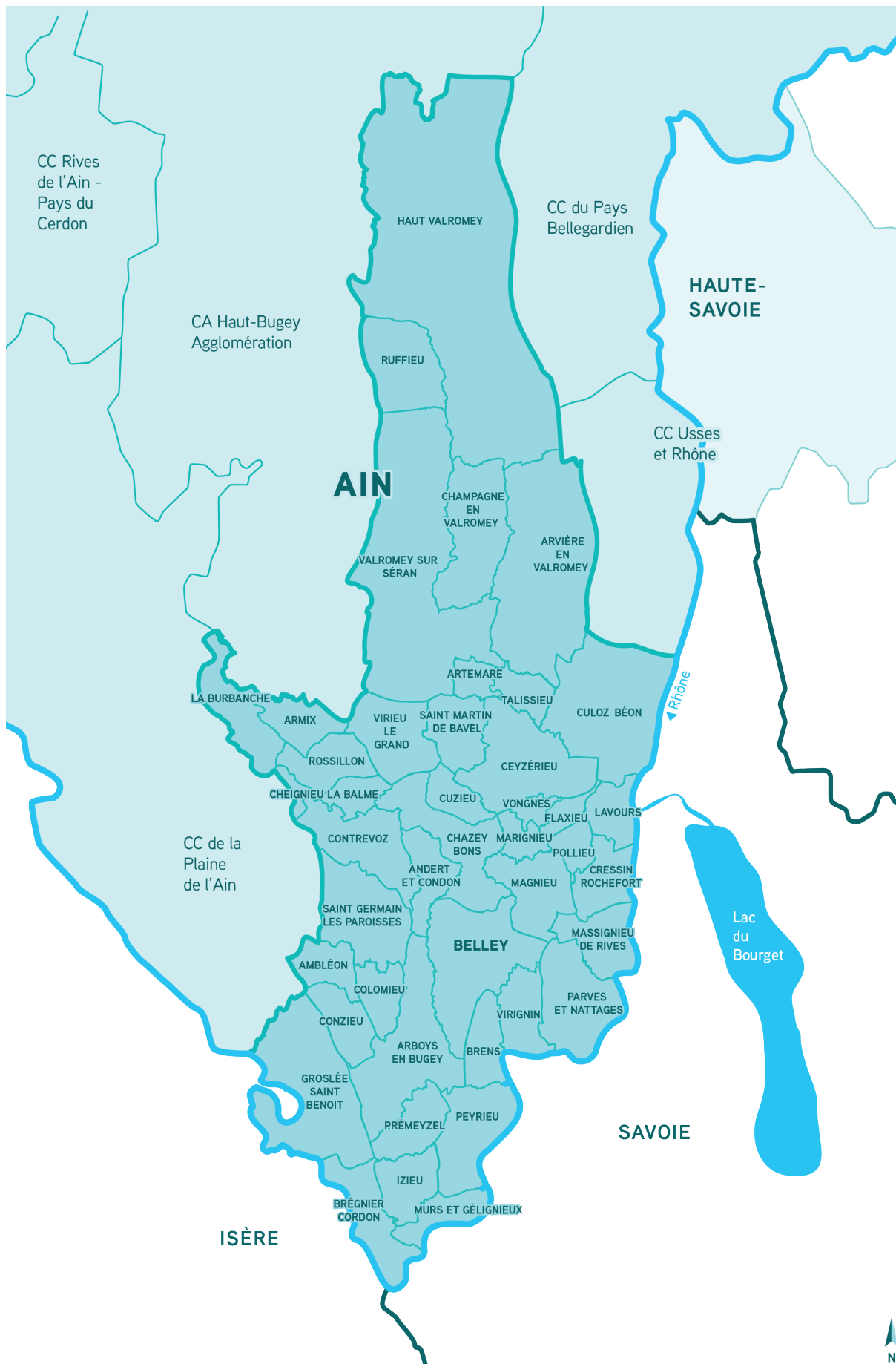
Elle est située dans le Canton d'Hauteville-Lompnes avec Corbonod, Seyssel, Anglefort...

Culoz -Béon en quelques chiffres :

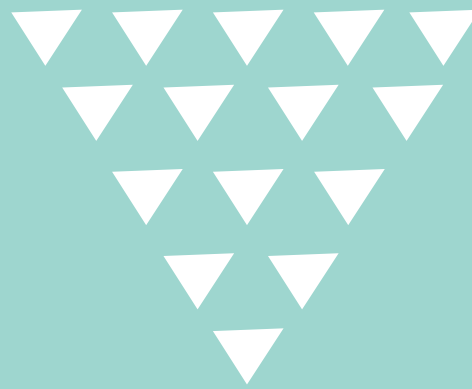
- 3 426 habitants
- 2 962 hectares
- A 16 km de Belley



Carte du territoire



Vos élu(e)s



Le Conseil Municipal

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le Conseil Municipal

Élections Municipales Culoz-Béon 2026-2032

Le Maire et ses adjoints



Jean-Marc Dupont
Maire de Culoz-Béon



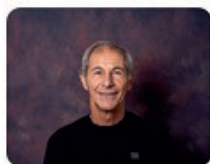
Isabelle Morlotti
2eme Adjointe
Enfance, Petite enfance,
Scolaire et Péri-scolaire



Déborah Gleyze
4eme Adjointe
Sport Culture,
Vie Associative
et animations



Katerina Chapman
6eme Adjointe
Communication et
relation citoyen



Claude Felci
1er Adjoint
Urbanisme, Foncier
Protection de
l'environnement
Transports



David Treboz
3eme Adjoint
Finances



Loïc Monteiro
5eme Adjoint
Sécurité, Tranquillité
publique, Prévention des
risques et police municipale



Mickaël Moutot
7eme Adjoint
Jeunesse, Social,
Santé

Les conseillers municipaux

Marie-Françoise SONZOGNI
Conseillère Municipale

Cyril DUBOUCHET
Conseiller Municipal

Sylvain BOIS
Conseiller Municipal

Franco SALVATORE
Conseiller Municipal

Sylvianne GUILLERMET
Conseillère Municipale

Frédéric DI PAOLO
Conseiller Municipal

Céline FILIPPI
Conseillère Municipale

Daniel ROSSI
Conseiller Municipal

Nadine BRAVI
Conseillère Municipale

Christelle MARCHAND
Conseillère Municipale

Anthony DENAERDT
Conseiller Municipal

Christelle BOUVIER
Conseillère Municipale

Marc MEO
Conseiller Municipal

Stéphanie TRUCHE
Conseillère Municipale

Jade LESAGE
Conseillère Municipale

Elodie ROY
Conseillère Municipale

Stéphanie CHAMPON
Conseillère Municipale

Jean-Luc GIGUET
Conseiller Municipal

Alexia CHARRIER
Conseillère Municipale

Le Conseil Municipal des Jeunes

Le vendredi 21 novembre 2025, les élèves de CM1 de l'école Milvendre ont participé avec enthousiasme aux élections destinées à désigner leurs représentants au Conseil municipal des jeunes.

Après une campagne menée avec sérieux et créativité, les élèves ont été appelés à voter. Le scrutin s'est déroulé dans les règles, permettant à chacun de s'exprimer librement.

À l'issue du dépouillement, trois candidats ont été élus :

Sakina AGHERBI

Charline LEFEVRE

Maël LEFEVRE

Ces nouveaux conseillers rejoignent le Conseil municipal des jeunes, où ils auront l'occasion de porter la voix de leurs camarades, de proposer des projets et de participer activement à la vie citoyenne de la commune.

Classe de CM1 :

Sakina AGHERBI

Charline LEFEVRE

Maël LEFEVRE

Classe de CM2 :

Matteï LONGE

Mina THIBAUT

Milan BARBOSA

Lorraine PERRAUDIN

Classe de 6ème :

Adrien DI PAOLO

Paolo GLEYZE

Melisandre MOUTOT

Abdallah AGHERBI



Le Conseil municipal des jeunes est une belle école de la démocratie : il permet aux enfants de découvrir le fonctionnement de la vie publique, de s'impliquer dans des actions concrètes et de développer le sens des responsabilités.



Démarches administratives



Vos démarches "population"
Vos démarches "Urbanisme"
Vos démarches "Techniques"
Vos autres démarches

Vos démarches "population"



Carte d'identité

mineur ère demande



Les actes d'état-civil / Recensement

Papiers d'identité

Mariage/PACS

Légalisation signature, attestation d'accueil

Elections Objets trouvés

Les actes d'état-civil / Recensement

Les Actes d'état-civil

NAISSANCE

Déclaration de naissance

Où s'adresser : mairie du lieu de naissance **dans les 5 jours** qui suivent la naissance.

Pièces à fournir :

- le certificat d'accouchement délivré par la maternité,
- le livret de famille si les parents en possède un ou les actes de naissance des parents,
- la reconnaissance anticipée pour les parents non mariés,
- l'imprimé de déclaration de naissance dûment complété et signé.

Observation : de préférence joindre la déclaration du choix du nom.

Reconnaissance d'un enfant

Où s'adresser : dans la mairie de votre choix ou chez un notaire.

Pièces à fournir :

- une pièce d'identité en cours de validité,
- et éventuellement l'acte de naissance de la personne effectuant la démarche,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Copie d'acte de naissance

Où s'adresser : mairie du lieu de naissance, service état-civil.

Pièces à fournir :

- indiquer la date de naissance,
- indiquer le nom, les prénoms,
- indiquer la filiation complète des parents,
- la copie d'une pièce d'identité.

- > à retirer sur place,
- > par courrier postal
- > www.service-public.fr

Extrait d'acte de naissance de Français né à l'étranger

Où s'adresser : service central d'état-civil - 44941 NANTES CEDEX 9

Pièces à fournir : indiquer date et lieu de naissance, nom, prénoms et filiation complète.

Baptême républicain ou baptême civil

Où s'adresser : service état-civil de la mairie de votre lieu de domicile.

DECES

Déclaration de décès

Où s'adresser : mairie du lieu de décès.

Pièces à fournir :

- le livret de famille de la personne décédée,
- l'acte de naissance de la personne décédée, ou toute autre pièce d'identité de la personne décédée,
- le certificat de décès délivré par le médecin.

Extrait d'acte de décès

Où s'adresser : dans la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt.

Pièces à fournir : la date de décès, le nom, les prénoms du défunt.

Certificat d'hérédité

Où s'adresser : chez un notaire.

Concession au cimetière

Où s'adresser : mairie du lieu du décès ou du domicile du défunt ou être ayant droit d'une concession existante.

Pièces à fournir : justificatif de domicile, une pièce d'identité, livret de famille, acte de décès.

OBLIGATIONS MILITAIRES

Recensement militaire

Où s'adresser : mairie du lieu de domicile. Pour les jeunes de Béon, s'adresser à la mairie de Culoz.

Pièces à fournir :

- le livret de famille,
- la carte d'identité du jeune,
- un justificatif de domicile,
- pour les jeunes ayant acquis la nationalité française, une copie du certificat de nationalité française.

Observation : le recensement militaire doit être effectué par le jeune durant les **3 premiers mois suivant sa 16ème année**.

Papiers d'identités

La commune de Culoz-Béon fait partie des communes équipées pour l'enregistrement des passeports/cartes nationales d'identités, dans l'Ain.

- Les mineurs de plus de 15 ans : 42 euros - validité 5 ans
- Les mineurs de moins de 15 ans : 17 euros - validité 5 ans

LA CARTE D'IDENTITE NATIONALE

Toute personne désirant obtenir un passeport/carte nationale d'identité doit faire une pré-demande sur le site : ants.gouv.fr. Dans ce cas, la personne doit imprimer sa pré-demande.

Constituer votre dossier :

Pour demander une carte d'identité ou un passeport, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement... Vous trouverez les fiches sur le site internet de la commune www.culoz-beon.fr

Tout dossier incomplet ou avec des photographies non conformes et/ou de plus de 6 mois ne pourra pas être enregistré.

Prendre rendez-vous en ligne www.culoz-beon.fr

Se présenter au rendez-vous avec :
la pré-demande imprimée.

Les originaux et les photocopies des pièces justificatives.

Plus d'information sur www.service-public.fr

Avant d'effectuer un voyage à l'étranger, vous pouvez vous connecter à diplomatie.gouv.fr et interieur.gouv.fr.

La carte nationale d'identité est gratuite pour une première demande ou un renouvellement. Par contre, en cas de perte / vol le coût est de 25 €.

LE PASSEPORT

Toute personne désirant obtenir un passeport/carte nationale d'identité doit faire une pré-demande sur le site : ants.gouv.fr. Dans ce cas, la personne doit imprimer sa pré-demande.

Constituer votre dossier :

Pour demander une carte d'identité ou un passeport, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement... Vous trouverez les fiches sur le site internet de la commune www.culoz-beon.fr

Tout dossier incomplet ou avec des photographies non conformes et/ou de plus de 6 mois ne pourra pas être enregistré.

Prendre rendez-vous en ligne www.culoz-beon.fr

Se présenter au rendez-vous avec :
la pré-demande imprimée.

Les originaux et les photocopies des pièces justificatives.

Combien coûte un passeport biométrique ?

- Les personnes majeures : 86 euros - validité 10 ans

LA REMISE DE LA CARTE NATIONALE D'IDENTITE ET DU PASSEPORT

Le retrait se fait **SANS rendez-vous** aux heures d'ouverture de la mairie (**du lundi au vendredi de 9h à 12h**), dès réception du sms de l'Ants vous indiquant la mise à disposition de vos pièces.



Mariage / PACS / Légalisation

MARIAGE

Pour déposer un dossier de mariage à la mairie de votre lieu de résidence (habitation) : demandez le dossier à l'accueil de la mairie de votre lieu de résidence, habitation, aux horaires d'ouverture et **déposez le au moins 2 mois avant la date prévue** avec un dossier complet, c'est à dire :

- copies intégrales des actes de naissance (à demander à la mairie de la commune de naissance) de moins de 3 mois,
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois,
- copies des pièces d'identité en cours de validité des futurs époux,
- du certificat de contrat de mariage (s'il y en a un),
- des copies des cartes d'identité des témoins.

Extrait d'acte de mariage

Où s'adresser : dans la mairie du lieu de mariage.

Pièces à fournir : indiquer la date du mariage, le nom prénoms et filiation de chacun des époux, la copie de la pièce d'identité du demandeur et éventuellement la copie du livret de famille.

PACS

Pour déposer un dossier de PACS à la mairie de votre lieu de résidence (habitation) : demandez le dossier à l'accueil de la mairie de votre lieu de résidence, habitation, aux horaires d'ouverture et **déposez le** avec un dossier complet, c'est à dire :

- déclaration conjointe de conclusion d'un PACS,
- copies intégrales des actes de naissance de moins de 3 mois,
- copies des pièces d'identité en cours de validité des futurs époux,
- convention de PACS.

Le PACS peut également être conclu chez un notaire selon votre préférence

LEGALISATION SIGNATURE

Où s'adresser : mairie du domicile ou notaire.

Pièces à fournir :

- carte d'identité,
- justificatif de domicile,
- le courrier exigeant la légalisation et émanant de l'organisme demandeur.

Attention, pour légaliser la signature, il convient de signer devant l'officier d'état-civil

ATTESTATION D'ACCUEIL

Où s'adresser : mairie du lieu de domicile.

Pièces à fournir :

- carte nationale d'identité ou passeport, ou titre de séjour,
- justificatif de domicile,
- justificatifs de ressources,
- livret de famille,
- passeport de la personne hébergée,
- timbre fiscal 30 €.

Un document cerfa sera à remplir en mairie, ensuite il vous reviendra de le transmettre aux services compétents.

CARTE DE SEJOUR

Où s'adresser : Préfecture

CASIER JUDICIAIRE

Où s'adresser : pour les personnes nées en France métropolitaine et à l'étranger : service casier judiciaire 44079 NANTES CEDEX.

Pour les personnes nées dans les DOM-TOM, s'adresser aux Greffes du Tribunal de Grande Instance du lieu de naissance.

Observation : joindre à la demande une copie de la carte nationale d'identité et une enveloppe timbrée.



Elections / Objets trouvés

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Où s'adresser : mairie du lieu de domicile ou de lieu de propriété.

Pièces à fournir :

- Formulaire de demande d'inscription sur les listes électorales à compléter en mairie ou à télécharger sur internet (document cerfa n° 12669*02),
- carte d'identité ou passeport en cours de validité,
- justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, électricité, eau, téléphone fixe).

Vous pouvez également vous inscrire sur le site www.service-public.fr

Observations : les demandes d'inscription sur les listes électorales ou les changements de domicile sur la commune doivent être enregistrés. Elles sont recevables toute l'année. Toutefois, **lors d'une année d'élection**, il faut accomplir cette démarche **au plus tard le 6ème vendredi précédant le 1er tour d'élection**.

Pour information : tout changement de domicile sur la commune doit être formulé auprès du service Elections afin de prendre en compte la nouvelle affectation du bureau de vote lors des prochaines élections.

PROCURATION DE VOTE

Si vous êtes absent le jour du vote (élection ou référendum), vous pouvez charger un autre électeur de voter à votre place dans votre bureau de vote.

Pour cela, vous devez faire une procuration.

Attention, le jour du vote, l'électeur chargé de voter à votre place ne peut avoir qu'une seule procuration faite en France.

À savoir :

Vous pouvez faire la procuration en France, même si vous êtes inscrit sur une liste électorale consulaire.

Vous pouvez faire votre demande de procuration en ligne sur www.maprocuration.fr.

vous connecter avec France Connect : connexion avec l'identifiant et le mot de passe de l'un des comptes suivants : Impots.gouv, Ameli, lidentitenumérique (laposte), Yris, MSA ou Alicem et indiquer une adresse mail.

S'agissant de l'électeur chargé de voter à votre place (votre mandataire), vous devez connaître :

- Soit sa date de naissance et son numéro d'électeur. Vous pouvez retrouver ce numéro à l'aide de ce téléservice et sur votre carte électorale,
- Soit sa date de naissance, ses prénoms, son nom et la

commune où il vote.

Après avoir reçu le mail indiquant la référence de votre demande, vous devez d'abord vous rendre en personne dans 1 des lieux suivants :

- commissariat de police (où qu'il soit)
- gendarmerie (où qu'elle soit)
- lieu accueillant du public (défini par le préfet)

Vous devez y présenter un justificatif d'identité et indiquer la référence de votre demande.

Ensuite, vous recevrez :

- un mail contenant le récépissé de votre demande de procuration,
- et un mail confirmant l'enregistrement de votre procuration.

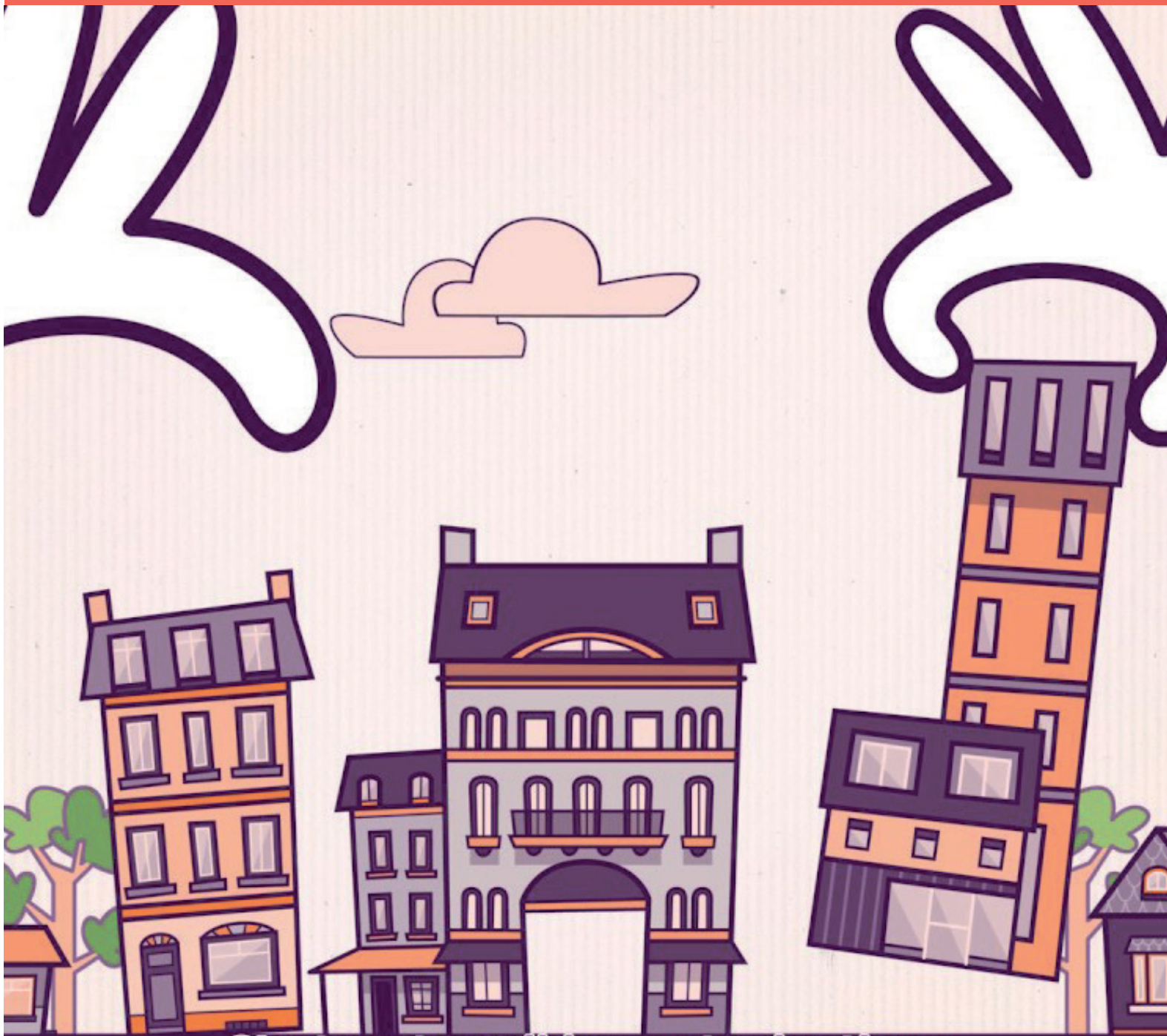
Sinon, vous pouvez faire la démarche directement sur place (commissariat ou gendarmerie) en remplissant un formulaire cerfa disponible sur www.service-public.fr

OBJETS TROUVES

Les objets trouvés à Culoz-Béon, sont centralisés à l'accueil de la mairie historique de Culoz, et y sont conservés entre un et douze mois, selon la nature de l'objet déposé.



Vos démarches "Urbanisme"



C'est un travail long et minutieux

Plan Local d'Urbanisme (PLU)
Autorisations d'Urbanisme
Consultation du cadastre

Plan Local d'Urbanisme (PLU)

PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Il regroupe l'ensemble des différents documents d'urbanisme visant à fixer les règles générales de construction, le projet global d'aménagement et de développement de la commune pour les décennies à venir.

Pour la commune historique de Culoz, le nouveau PLU a été approuvé le 27 juin 2023.

Vous trouverez tous les documents utiles de ce nouveau PLU sur https://culoz-beon.fr/?page_id=848

Pour la commune historique de Béon, la révision simplifiée n°1 du PLU a été approuvée le 12 février 2020.

Vous retrouverez tous les documents utiles de cette révision sur https://culoz-beon.fr/?page_id=848

AUTORISATIONS D'URBANISME

FORMALITÉS NÉCESSAIRES

Si vous avez des projets de travaux, assurez-vous au préalable que ceux-ci sont autorisés par le règlement en vigueur. En fonction de la zone dans laquelle est situé le projet, des règles particulières sont à respecter. Vous pouvez obtenir un extrait du règlement pour la parcelle qui vous intéresse en formulant la demande auprès de votre mairie.

PERMIS

Permis de construire

Un permis de construire est à demander notamment pour créer une surface de plancher supérieure à 20 m² (40m² dans certains cas) ou changer la destination de locaux tout en modifiant la façade ou les structures porteuses. Les projets concernant une maison individuelle et/ou ses annexes, bénéficient d'un formulaire spécifique.

Permis de démolir

Le permis de démolir concerne les projets ayant pour objet de démolir tout ou partie d'une construction.

Permis d'aménager

La demande de permis d'aménager intervient en particulier pour la réalisation de lotissements ou la création de parking au-delà de 50 places.

DÉCLARATION PRÉALABLE

La déclaration préalable est nécessaire pour les petits travaux de types ravalement ou modification de façade, nouvelle construction de moins de 20 m² de surface de plancher (40 m² dans certains cas), clôture, piscine, réfection de devanture, changement de destination sans modification de façade...

AUTRES AUTORISATIONS

Les projets de construction ou de modification pour les commerces et les locaux professionnels nécessitent une demande d'autorisation particulière concernant les établissements recevant du public.

Déposer mon permis de construire en ligne

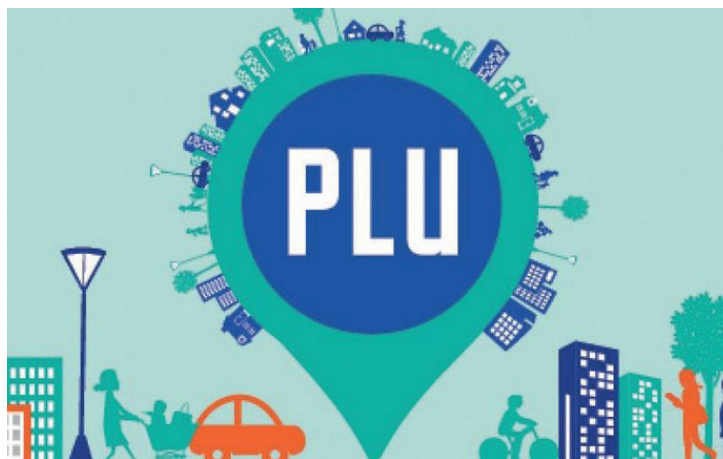
Les communes de Bugey-Sud sont prêtes à recevoir vos demandes de permis de construire, de déclaration préalable de travaux ou de certificats d'urbanisme en ligne, gratuitement, de manière plus simple et plus rapide.

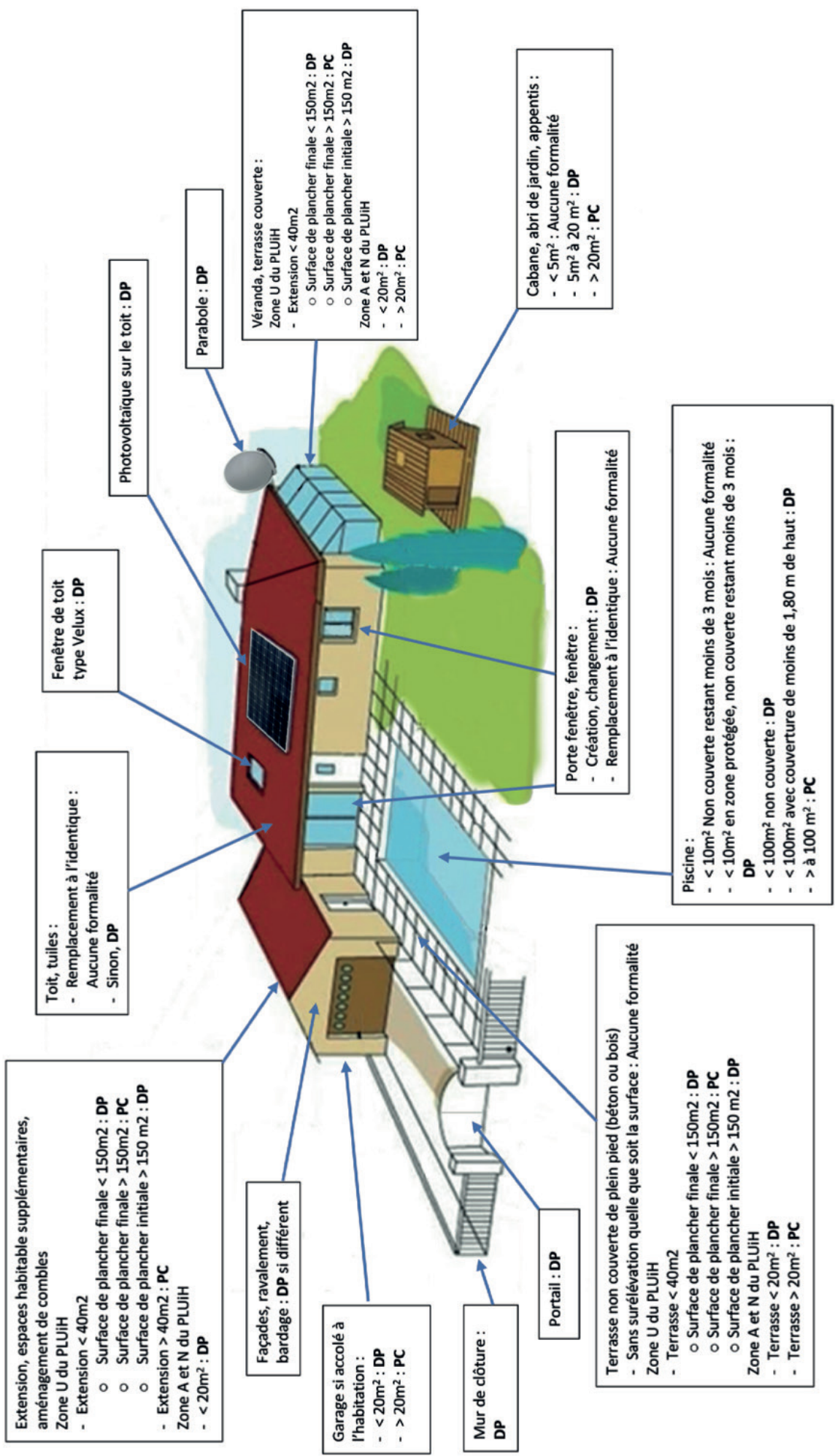
<https://puu.siea-sig.fr/001138/connexion>

CONSULTATION DU CADASTRE

Le service urbanisme est habilité à délivrer au public les renseignements cadastraux, uniquement par téléphone au 04 79 87 15 09.

Vous pouvez également obtenir des extraits de plan, des indications sur des références cadastrales en consultant le site internet : www.cadastre.gouv.fr





Extension, espaces habitable supplémentaires, aménagement de combles
 Zone U du PLUIH
 - Extension < 40m2
 o Surface de plancher finale < 150m2 : **DP**
 o Surface de plancher finale > 150m2 : **PC**
 o Surface de plancher initiale > 150 m2 : **DP**
 - Extension > 40m2 : **PC**
 Zone A et N du PLUIH
 - < 20m2 : **DP**

Façades, ravalement, bardage : **DP** si différent

Garage si accolé à l'habitation :
 - < 20m2 : **DP**
 - > 20m2 : **PC**

Mur de clôture : **DP**

Portail : **DP**

Terrasse non couverte de plein pied (béton ou bois)
 - Sans surélévation quelle que soit la surface : Aucune formalité
 Zone U du PLUIH
 - Terrasse < 40m2
 o Surface de plancher finale < 150m2 : **DP**
 o Surface de plancher finale > 150m2 : **PC**
 o Surface de plancher initiale > 150 m2 : **DP**
 Zone A et N du PLUIH
 - Terrasse < 20m2 : **DP**
 - Terrasse > 20m2 : **PC**

Toit, tuiles :
 - Remplacement à l'identique : Aucune formalité
 - Sinon, **DP**

Fenêtre de toit type Velux : **DP**

Photovoltaïque sur le toit : **DP**

Parabole : **DP**

Véranda, terrasse couverte :
 Zone U du PLUIH
 - Extension < 40m2
 o Surface de plancher finale < 150m2 : **DP**
 o Surface de plancher finale > 150m2 : **PC**
 o Surface de plancher initiale > 150 m2 : **DP**
 Zone A et N du PLUIH
 - < 20m2 : **DP**
 - > 20m2 : **PC**

Cabane, abri de jardin, appentis :
 - < 5m2 : Aucune formalité
 - 5m2 à 20 m2 : **DP**
 - > 20m2 : **PC**

Porte fenêtre, fenêtre :
 - Création, changement : **DP**
 - Remplacement à l'identique : Aucune formalité

Piscine :
 - < 10m2 Non couverte restant moins de 3 mois : Aucune formalité
 - < 10m2 en zone protégée, non couverte restant moins de 3 mois : **DP**
 - < 100m2 non couverte : **DP**
 - < 100m2 avec couverture de moins de 1,80 m de haut : **DP**
 - > à 100 m2 : **PC**

Les autres démarches

DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

Cimetière / Carte grise / Permis
de conduire
Collecte des ordures ménagères /
Déchetterie
Eau et assainissement

Cimetière / Carte grise / Permis

CIMETIERES

Cimetière de Culoz : chemin du cimetière
Cimetière de Béon : rue de l'Arbre d'Or

Tarifs cimetière :

- Concession simple 15 ans : 207,05 €
- Concession simple 30 ans : 439,35 €
- Concession double 15 ans : 414,10 €
- Colombarium : Trentenaires = 640 € - renouvellement Forfait 15 ans : 320 € - Forfait 30 ans : 640 €

CARTE GRISE

Afin de faire faire votre carte grise, un site internet www.ants.gouv.fr

PERMIS DE CONDUIRE

Afin de procéder au renouvellement de votre permis de conduire, un site internet www.ants.gouv.fr

Perte, vol, détérioration, fin de validité ou changement d'état-civil les pièces à fournir sont :

- Un justificatif d'identité (carte nationale d'identité, passeport)
- Un justificatif de domicile datant de moins de 6 mois
- Une photo d'identité (au format numérique ou papier)
- Pour un vol, la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie ou en commissariat)
- Pour une détérioration, le permis de conduire détérioré
- Pour un changement d'état civil, le jugement de divorce ou l'arrêté modifiant l'état civil

Collecte ordures ménagères / Déchetterie

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La gestion de ce service est de la compétence de la Communauté de Communes Bugey Sud : 04 79 81 41 05.

Dorénavant sur le territoire Bugey Sud, la collecte des ordures ménagères ne se fait plus en porte à porte. C'est pourquoi, des conteneurs semi-enterrés ou enterrés « Trimax » ont été installés sur l'ensemble du territoire entre décembre 2016 et juillet 2019.

Ce système permet de diminuer les impacts environnementaux et s'inscrire pleinement dans une démarche de développement durable, d'améliorer la quantité et la qualité du tri et inciter les habitants à réduire leur production de déchets.

DECHETTERIE

Déchetterie de Culoz-Béon

HORAIRE D'OUVERTURE

Fermeture le jeudi

ÉTÉ	ANNUEL
(du 1 ^{er} juillet au 31 août)	(du 1 ^{er} septembre au 30 juin)
lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi	lundi, mardi, mercredi, vendredi, samedi
de 8h15 à 13h	8h45 à 12h30 et 14h à 18h

Accès soumis à inscription. Plus d'informations : www.ccbugeysud.com - 04 79 81 01 99



L'accès aux déchetteries de Belley, Culoz-Béon et Virieu-le-Grand se fait par lecture des plaques d'immatriculation.

Inscrivez vos véhicules directement en ligne :

<https://portail-usagers.ccbugeysud.com/demandebadge>

⇒ Pièces à fournir pour les particuliers :

- Un justificatif de domicile daté de moins de 3 mois (factures d'eau, d'électricité, de gaz ou de téléphone)
- Une copie de la carte grise de chaque véhicule.

⇒ Pièces à fournir pour les professionnels :

- Un justificatif de domiciliation de moins de 3 mois
- Un extrait Kbis
- Une copie de la carte grise de chaque véhicule.

RENSEIGNEMENTS ET INFORMATIONS : 04 79 81 01 99

Eau / Assainissement

La communauté de communes Bugey-Sud exerce la compétence eau potable et assainissement collectif depuis le 1er janvier 2023.

A compter de cette date, elle devient votre interlocuteur pour la gestion de l'eau et l'assainissement.

Si votre commune était en délégation de service public avec un opérateur privé, votre délégataire (SOGEDO, SAUR ou AQUALTER) continuera d'assurer la gestion de l'eau et de l'assainissement jusqu'au terme de son contrat.

68 Rue Antoine Lavoisier
La Pelissière
01300 BELLEY

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi, mardi et jeudi : 8h30-12h30
Mercredi : 8h30-18h30
Vendredi : 8h30-17h

LES CONTACTER :

Numéro de téléphone : 04 28 38 44 81
Mail : regiedeseaux@cclubugeysud.com

LEUR ÉCRIRE :

Communauté de communes Bugey-Sud
34 Grande Rue
CS 87071 01301 BELLEY CEDEX



Se Loger



Logments sociaux
Les agences immobilières

Logements sociaux

La commune de Culoz-Béon dispose d'un parc public de logements à caractère social, géré par deux organismes.



BAILLEUR SOCIAL

Adresse bureaux
14 rue Juvanon du Vachat
01300 BELLEY
Tél : 04 74 43 05 07



- > 416 avenue de la Gare - Culoz
- > 28 rue des Frères Serpollet - Culoz
- > 320 rue de la Plaine - Culoz
- > 38 avenue Antonin Poncet - Culoz
- > 58 place Louis Mathieu - Culoz

BAILLEUR SOCIAL

Adresse bureaux
24 avenue Brillat Savarin
01300 BELLEY
Tél : 04 79 81 01 26



- > BAT VERS L'ILE 134A rue Claudius Richard - Culoz
- > CITE DE CULOZ 106 rue du Vorgeray - Culoz
- > RUE DES BUIS - Sur les Crêts - Culoz
- > RUE LORETTE - Sur les Crêts - Culoz
- > 100 rue du Boulodrome - Culoz
- > LA BERNADE 482 rue de Luyrieux - Culoz
- > RUE DU DOCTEUR LENORMAND - Culoz
- > 17 rue de la Fontaine Le Resler - Culoz
- > HLM les Ecoles 284 rue du Stade - Culoz

Vos enfants



Petite enfance
Ecoles, périscolaire, restaurant scolaire
Collège
Accompagnement éducatif

Multiaccueil



Multiaccueil

La structure propose 2 types d'accueil pour les enfants de 2 mois et demi à 4 ans, répartis en 32 places :

Accueil occasionnel (6 places) : de 2 mois et demi à 4 ans

C'est un accueil qui permet aux familles de confier leur enfant pendant des temps de loisirs, de démarches administratives, de sport...

Cela permet à l'enfant de rencontrer ses pairs, de découvrir des activités différentes, de se séparer doucement de papa, maman... une passerelle entre la famille et l'école maternelle.

Accueil régulier (26 places) : de 2 mois et demi à 4 ans

C'est un accueil adapté à une garde régulière soit dans le cadre d'un travail, soit d'une formation.

Le temps de garde mensuel est défini avec la famille en fonction du besoin et se formalise par un contrat.

Le tarif horaire est fonction des revenus de la famille. Un taux d'effort est appliqué selon la taille de la famille au revenu mensuel.

Horaires :

Du lundi au vendredi :

- de 7h à 18h pour un accueil régulier
- de 9h à 17h pour un accueil occasionnel

Période de fermeture :

La structure est fermée de 3 semaines à 3 semaines et demi en Août et 1 semaine entre Noël et jour de l'An.

Pour plus de renseignements contactez :

04 79 87 79 03
multiaccueil@culoz-beon.fr



Ecoles, périscolaire,
restaurant scolaire



Ecole maternelle Culoz
Ecole élémentaire Culoz
Ecole Béon
Espace Enfance du Colombier (périscolaire,
restaurant scolaire)

Collège

ÉCOLE MATERNELLE CULOZ

Directrice : Fabienne GENS
100 rue de l'église - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 04 21
✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CULOZ

Directrice : Alexandra JACQUEMIN
Rue des Écoles - CULOZ - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 03 08
✉ ce.0011269z@ac-lyon.fr



ÉCOLE BÉON

Rue du Clusy - BEON - 01350 CULOZ-BEON
☎ 04 79 87 10 31
✉ ce.0010227S@ac-lyon.fr



Concernant les Pré-inscriptions à l'école il convient de venir à l'accueil de la mairie de Culoz ou d'envoyer par mail à mairie@culoz-beon.fr les documents suivants :

- justificatif de domicile (moins de 3 mois),
- livret de famille.

Un certificat de pré-inscription vous sera remis ou envoyé, il conviendra ensuite de prendre attache avec l'école afin de finaliser l'inscription.



ACCUEIL PERISCOLAIRE

Site de Culoz

Il fonctionne :

les lundi, mardi, jeudi vendredi

- de 7h à 8h35
- de 11h35 à 12h45
- de 16h25 à 18h30

Le mercredi de 7h15 à 18h15

Possibilités d'accueil :

- Accueil en journée avec ou sans repas,
- Accueil le matin avec ou sans repas,
- Accueil l'après-midi avec ou sans repas.

Capacité d'accueil :

- Hors mercredi : **48 places** dont 20 pour les moins de 6 ans,
- Le mercredi : **44 places** dont 20 pour les moins de 6 ans.

Site de Béon

Il fonctionne :

les lundi, mardi, jeudi vendredi

- de 7h30 à 8h20
- de 11h30 à 12h15
- de 16h30 à 18h30

Possibilité sur demande exceptionnelle d'ouvrir à 7h et fermeture à 18h30

Capacité d'accueil :

- Hors mercredi : **10 places**

Accueil du mercredi uniquement sur le site de Culoz



MODALITES D'INSCRIPTION

Pour l'inscription, un dossier est à remplir. Il est valable pour les trois services (périscolaire, restaurant scolaire et centre de loisirs).

Il comporte :

- une fiche de renseignements concernant l'enfant,
- une fiche sanitaire,
- des règlements intérieurs,
- des tarifs,
- un planning réservation accueil périscolaire,
- un planning réservation accueil périscolaire mercredi,
- un planning réservation restauration scolaire.

L'ensemble de ces documents permet de gérer efficacement la structure et d'optimiser la gestion des places dans les différents services.

Toute réservation non annulée est facturée
Plus de renseignements sur www.culoz-beon.fr

ou au 04 79 87 76 79 - espace-loisirs@culo-z-beon.fr

Restaurant scolaire, Collège



Ce service est ouvert les jours d'école (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Il accueille les enfants de l'école maternelle et les enfants de l'école élémentaire. Les enfants sont pris en charge par les animateurs (trices) lors de la pause méridienne.

Pour l'école maternelle, les enfants sont récupérés dans leur classe par le personnel de l'Espace Enfance.

Pour les enfants de l'école élémentaire de Culoz, ils se regroupent sous le préau auprès des animateurs (trices).

Pour les enfants de Béon, ils sont pris en charge dès la fin des cours.

Capacité d'accueil pour Culoz: 110 places dont 40 pour les moins de 6 ans.
Pour Béon: 20 places.

COLLEGE



COLLÈGE

200 rue Claudius Richard - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 00 24

✉ ce.0010216e@ac-lyon.fr

<https://henrydunant.ent.auvergnerhonealpes.fr/>



Accompagnement éducatif



Centre de loisirs

Centre de loisirs

Cet accueil est ouvert les vacances de Toussaint, d'hiver, de printemps et d'été.

Le centre de loisirs accueille les enfants à partir de 4 ans ou dans l'année des 4 ans.

Horaires d'ouverture

7h30 à 18h15

- Accueil en journée avec ou sans repas,
- Accueil le matin avec ou sans repas,
- Accueil l'après-midi avec ou sans repas.

Capacité d'accueil :

48 places dont 24 pour les moins de 6 ans



MODALITES D'INSCRIPTION

Pour l'inscription, un dossier est à remplir. Il est valable pour les trois services (périscolaire, restaurant scolaire et centre de loisirs).

Il comporte :

- une fiche de renseignements concernant l'enfant,
- une fiche sanitaire,
- des règlements intérieurs,
- des tarifs,
- un planning réservation accueil périscolaire,
- un planning réservation accueil périscolaire mercredi,
- un planning réservation restauration scolaire.

L'ensemble de ces documents permet de gérer efficacement la structure et d'optimiser la gestion des places dans les différents services.

Toute réservation non annulée est facturée
Plus de renseignements sur www.culoz-beon.fr
ou au 04 79 87 76 79 - espace-loisirs@culoz-beon.fr

Action sociale et solidarité



Le Centre Communal d'Action Sociale
Permanences associatives

Centre Communal d'Action Sociale

L'organisation du CCAS

Le CCAS est administré par un Conseil d'Administration, présidé par le Maire et composé, à parité, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal et de personnes nommées par le Maire parmi les personnes « participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune ». Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum, un représentant des associations de personnes âgées et de retraité du département, un représentant des associations de personnes handicapées du département, un représentant de l'Union Départementale des Associations de Famille et un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Les Missions du CCAS

Elles sont définies par le code de l'action sociale et des familles qui précise dans son article L.123-5, que :

Le Centre Communal d'Action Sociale anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Il peut intervenir sous forme de prestations remboursables ou non remboursables. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire (...) L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande.

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de Culoz-Béon se réunit au moins une fois tous les trois mois. Il est seul habilité à délibérer. Le C.C.A.S. de Culoz-Béon est situé dans les locaux de la mairie historique de Culoz. Il s'agit d'un lieu d'écoute, d'information, d'orientation et d'aide aux personnes en difficulté. Tous les dossiers d'aide facultative ou d'aide légale sont instruits au C.C.A.S sur rendez-vous.

L'aide sociale légale

L'aide sociale légale a un caractère réglementaire. Chaque habitant peut venir au C.C.A.S. pour formuler sa demande en vue d'une aide à laquelle il peut prétendre :

- Revenu de Solidarité Active (R.S.A.)
- Dossier Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H)
- Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A.)
- Allocation Solidarité Personnes Agées (A.S.P.A.)
- Couverture Maladie Universelle (C.M.U)
- Aide à l'Hébergement pour Personnes âgées, aide sociale familiale au titre de l'aide ménagère, obligation alimentaire,
- Dossier d'aide sociale

Pour ces différentes aides individuelles, le C.C.A.S. instruit les demandes mais la décision ne lui appartient pas. Le dossier complet est transmis aux organismes compétents (Conseil Général, Caisse des Dépôts et Consignations, M.D.P.H, etc.).

L'aide sociale facultative

L'aide sociale facultative dépend de chaque municipalité qui décide d'aider les habitants en difficulté. A Culoz-Béon, plusieurs types d'aides exceptionnelles peuvent être apportés, sous conditions de ressources, que ce soit sous forme d'aide financière ou d'aide remboursable. L'aide apportée par le CCAS est toujours une aide « sur-mesure » et au cas par cas après diagnostic de la situation de la personne et de ses besoins. Le Conseil d'Administration statue en dernier ressort sur les demandes.

> **Aide aux personnes âgées et handicapées :**

Télé alarme

> **Aide aux personnes en difficultés :**

Aide alimentaire

Accompagnement social

> **Aide aux familles :**

Centre de loisirs

Aide aux séjours scolaires

Toutes ces aides (légales ou facultatives) sont attribuées après avoir pris en compte les ressources des demandeurs et autres conditions d'éligibilité.

La domiciliation

Les personnes sans domicile stable peuvent élire domicile auprès des organismes agréés par le Préfet ou auprès du CCAS sous réserve d'un lien avec la commune. Ce dispositif concerne les personnes qui ne disposent pas d'une adresse leur permettant de recevoir leur courrier de façon constante. La domiciliation permet de pouvoir prétendre aux prestations sociales, si les conditions sont remplies (RSA, prestations CAF...).

Permanences associatives



MISSIONS LOCALES
RHÔNE - ALPES

MISSION LOCALE JEUNES

2 place Père-Popieluszko 01300 Belley
☎ 04 79 81 53 75

Permanence en mairie de Culoz tous les mardis. Sur rendez-vous.



CAF

4 rue Aristide Briand 01000 BOURG-EN-BRESSE
☎ 0891 150 361

Permanence en mairie de Culoz. Sur rendez-vous.



UFC QUE CHOISIR

Permanence en mairie de Culoz. Tous les vendredis matins.
Sur rendez-vous.



MAISON FRANCE SERVICES BUGEY SUD

170 avenue Paul Chastel 01300 Belley
☎ 04 57 29 81 50

Permanence en mairie de Culoz tous les mercredis matins. Sur rendez-vous au 04 57 29 81 50



POINT JUSTICE ITINERANT AIN

☎

Permanence en mairie de Culoz tous. Sur rendez-vous

Votre santé



Santé et bien être

LES PROFESSIONNELS DE SANTE

Culoz-Béon dispose de plusieurs professionnels de santé, regroupés à la Maison de santé ou en cabinets répartis dans la commune.

- 3 médecins généralistes,
- 1 pharmacie,
- 2 cabinets d'infirmiers,
- 2 cabinets de dentistes,
- 1 psychologue,
- 1 orthophoniste,
- 1 sage femme,
- 2 masseurs-kinésithérapeutes.



LES PROFESSIONNELS DU BIEN ETRE

Des professionnels du bien-être sont également présents :

- 1 osthéopathe,
- 1 diététicienne,
- 1 esthéticienne,
- 1 barbier,
- 4 salons de coiffure,
- des masseurs,
- 1 réflexologue.



DEFIBRILATEURS

Chaque année plus de 40 000 personnes meurent d'un arrêt cardiaque hors des milieux hospitaliers soit environ 100 par jour. Grâce à l'installation de défibrillateurs dans les lieux publics, nous pouvons contribuer à sauver des milliers de vies.

Sur Culoz-Béon, plusieurs défibrillateurs sont disponibles, où les trouver ?

- 1 Mairie de Culoz (sous le porche)
- 1 salle des fêtes de Culoz
- 1 Gymnase Christophe LEMAITRE
- 1 Gymnase Jean Falconnier (En période estivale il se trouve à la base de loisirs (sur la façade du camping)
- 1 Ecole maternelle
- 1 Ecole Milvendre
- 1 Chatel
- 1 Landaize
- 1 Rue de la plaine
- 1 Mairie Béon
- 1 Gare (sur le quai 1)
- 1 Salle Léon Ponnet à Béon

Activités et loisirs



Médiathèque
Sports
Vie associative

Médiathèque, sports, vie associative...

MEDIATHEQUE



ADepuis 1999, la médiathèque de Culoz, c'est 230 m² d'espace dédié aux livres, à la musique, aux films, aux expositions, à la culture. Située au rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitations, la médiathèque regroupe 8000 livres et revues, près de 300 DVD et 700 CD.

Un accès Wi-Fi est proposé aux horaires d'ouverture de la médiathèque et un ordinateur avec accès internet est accessible sur réservation. Ces services sont gratuits et il n'est pas nécessaire d'être inscrit à la médiathèque pour en profiter !

Des expositions et des animations sont proposées régulièrement.

Les conditions de prêt sont maintenant de 7 livres, 3 CD et 2 DVD par personne pour une période de 4 semaines. Toutes les infos sur le site de la médiathèque : <https://mediatheque-culoz-beon.fr/>

Les horaires :

Mar : 16h-18h30

Mer : 9h-12h et 14h-16h

Vend : 16h-18h30

Sam : 9h-12h

SPORTS

Culoz-Béon est une ville sportive avec ses nombreux équipements de qualité que les associations locales font vivre avec réussite ou que les habitants peuvent utilisés pour certains, sans être inscrits dans un club.

Son Pumptrack

Un des derniers équipements de la commune, il est libre d'accès pour les amateurs de glisse. Il est adapté aux débutants jusqu'aux plus téméraires.

Ses terrains de basket-ball 3x3

- **deux terrains de basket-ball 3x3** (qui constituent un terrain 5x5 puisqu'ils sont face à face),
- **un terrain multisport type city-stade** : ce dernier permet la pratique du football, du futsal, du handball et du basket-ball.



ET AUSSI...

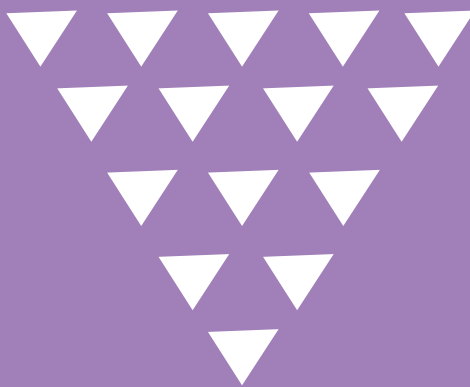


- 2 gymnases
- 1 dojo
- 1 boulodrome
- 1 aire de pétanque,
- 2 cours de tennis extérieurs
- 2 cours de tennis intérieurs
- 2 stades de football
- 1 city stade
- 1 piste d'athlétisme



Retrouvez le guide des associations sur le site internet www.culoz-beon.fr

Se déplacer



Avec le service de transport à la demande
A vélo
En car

Avec le covoiturage
Grâce à Wimoov
Gare
Transport scolaire

Se déplacer

AVEC LE SERVICE TRANSPORT A VELO A LA DEMANDE

La communauté de communes Bugey Sud facilite les déplacements des habitants de son territoire avec un service de transport à la demande en porte à porte réservé aux personnes suivantes :

- Les personnes âgées de plus de 80 ans
- Les personnes à mobilité réduite (handicap permanent ou temporaire)
- Les bénéficiaires de l'A.P.A. (Allocation Personnalisée à l'Autonomie)
- Les demandeurs d'emploi et personnes en insertion professionnelle.

Des dérogations peuvent être accordées :

- En cas de rendez-vous à la Maison France Services, ou inscription aux ateliers numériques ou à une formation
- Sur présentation d'un certificat médical (accident de la vie)

FONCTIONNEMENT DU TRANSPORT A LA DEMANDE :

Le Transport à la demande fonctionne du lundi au vendredi, hors jours fériés de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h.

Après validation de votre inscription, réservation obligatoire au minimum 48h avant la course souhaitée (selon places disponibles) en appelant le n° gratuit 0 800 800 925.

Limitation à 2 allers-retours maximum par semaine (équivalent à 4 trajets).

Déplacements autorisés à l'intérieur du périmètre du territoire de la communauté de communes Bugey-Sud.

Possibilité de se rendre également vers Hauteville et Yenne. Ces sorties exceptionnelles sont soumises à approbation de la communauté de communes.

En cas d'impossibilité de votre part, merci d'annuler votre réservation au plus tôt!

COMMENT EFFECTUER VOTRE RÉSERVATION ?

Inscription préalable auprès de la communauté de communes Bugey-Sud en remplissant le formulaire d'inscription et en fournissant les justificatifs nécessaires.

Centrale de réservation (appel gratuit) : 0 800 800 925

TARIFS DU TRANSPORT A LA DEMANDE EN PORTE A PORTE :

Le tarif est déterminé selon le kilométrage, pour un trajet aller :

Trajet de 0 à 5 km : 2 €

Trajet de 6 à 10 km : 3 €

Trajet de 11 à 20 km : 4 €

Trajet de plus de 21 km : 5 €

Une réduction de 50 % sera accordée aux personnes justifiant d'un quotient familial inférieur à 760.

CONTACT ET RENSEIGNEMENTS :

Communauté de communes Bugey-Sud
E-mail : mobilite@ccbugeysud.com

La Communauté de Communes Bugey Sud propose un service de location de vélos à assistance électrique pour favoriser les mobilités douces sur son territoire.

Service de location réservé aux habitants du territoire de Bugey Sud ou aux personnes qui y travaillent. Durée de location : 1, 2 ou 3 mois (sous réserve de la disponibilité des vélos). Tarif : 40 euros par mois. Réservation en ligne : www.ccbugeysud.com.

EN CAR



CINQ LIGNES DE CAR, OUVERTES À TOUS, DESSERVENT LE TERRITOIRE DE BUGEY-SUD :

Ligne A73 - Belley - Chambéry

Ligne A43 - (Chanay) - Culoz - Belley

Ligne A45 - (Champagne-en-Valromey) - Virieu-le-Grand - Belley

Ligne A47 - Brénod - Hauteville - Belley

Ligne A93 - Belley - Morestel

Plus d'informations et billetterie en ligne : <https://transportsdelain.fr>

TARIFS :

Ticket à l'unité : 2 €

Carnet de 10 tickets : 15 €

Abonnement mensuel tout public : 40 € (50% remboursé par l'employeur)

Abonnement annuel moins de 26 ans : 300 €

Abonnement annuel : 400 €

Gratuité : enfants de moins de 4 ans et accompagnateurs de personnes non-voyantes.

AVEC LE COVOITURAGE

Rejoignez la communauté de covoiturage Bugey Sud!

Le covoiturage est un mode de déplacement basé sur l'usage partagé d'une voiture. Il peut être organisé sur tout ou partie d'un trajet. Il présente de nombreux atouts :

- convivialité,
- partage des frais,
- moins de pollution,
- solution de mobilité adaptée au milieu rural où les transports en commun ne sont pas fréquents,

Téléchargez l'application MOV'ICI : le site de covoiturage de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Se déplacer bis

GRACE A WIMOOV

WIMOOV, un service pour les personnes en insertion sociale ou professionnelle. Sur prescription, l'association Wimoov accompagne les publics en situation de fragilité, en proposant des solutions pour que la mobilité ne soit plus un frein à l'insertion professionnelle et sociale. Un conseiller mobilité Wimoov prend contact avec vous pour définir votre besoin (permanences à Belley les lundis et jeudis matin).

Pour plus d'infos : ain@wimoov.org

GARE

Ligne(s) : Lyon-Perrache à Genève (frontière); Culoz à Modane (frontière)

☎ 04 79 87 99 77 / 04 79 87 99 56

www.sncf.com

TRANSPORT SCOLAIRE

La Région organise et prend en charge le transport des élèves de l'Ain excepté ceux domiciliés et scolarisés à l'intérieur d'un périmètre d'agglomération.



COMMENT SE DÉPLACER AUTREMENT ET MOINS CHER ?

LA VOITURE PÈSE SUR LE BUDGET ET LA SANTÉ

40 %
des trajets
quotidiens
< 3 km



Plus de
5000 € / an
en moyenne

10 à 12 % du
budget des ménages
(amortissement de l'achat,
carburant, assurance, entretien...)



40 mn/jour
passées dans les bouchons
(à Paris et Marseille)

48 000
décès prématurés
par an liés aux
particules fines

PLACE AUX MODES ALTERNATIFS

POUR LES TRAJETS LES PLUS COURTS



QUELS AVANTAGES ?

C'est moins
cher à l'usage

10 km/jour
= 100 € / an à vélo
= 1 000 € / an en voiture

4 pleins d'essence
= le prix d'1 vélo neuf

C'est meilleur
pour la santé

30 mn de vélo ou de
marche quotidienne
= -30 %
de risque de maladie
(cardio-vasculaire,
cancer, diabète...)
Lorsqu'on utilise les
transports en commun,
on marche déjà
27 minutes en
moyenne par jour !

POUR LES TRAJETS LES PLUS LONGS



LA MOBILITÉ ÉVOLUE



Le télétravail : 35 % des actifs pourraient y recourir. Il permet de diminuer d'environ 30 % les impacts environnementaux des trajets domicile-travail.



Les véhicules électriques sont en plein essor : 6,7 % du marché et 110 919 immatriculations en 2020, soit 2,6 x plus qu'en 2019.

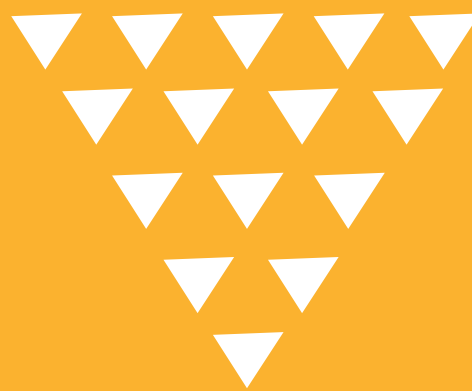


Le covoiturage a du succès : en 2018, 30 % des français y ont eu recours.
Source : Observatoire des mobilités émergentes

POUR ALLER PLUS LOIN Profitez des informations et conseils de l'ADEME sur <https://agirpourlatransition.ademe.fr/particuliers/bureau/deplacements>



Utile et pratique



Informations
Pratiques

Equipements municipaux
Sécurité
Services publics

Informations utiles
Activité économique
Organismes extérieurs

Equipements municipaux



LE PHAËTON

Salle des fêtes
295 avenue Antonin Poncet - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

GYMNASE Christophe LEMAITRE

Rue du Stade - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

GYMNASE Jean Falconnier

Salle Omnisport
Route de Genève - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE MILVENDRE

(Salle du Haut)
Rue des Ecoles - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE MILVENDRE

(Salle du Bas)
Rue des Ecoles - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

TENNIS

Base de Loisirs - CULOZ
01350 CULOZ-BEON

STADE DE FOOT CULOZ

Rue du stade
CULOZ
01350 CULOZ-BEON

SALLE Léon Ponnet (salle des fêtes)

Rue des Muriers
BEON
01350 CULOZ-BEON

STADE DES ROUSSES FOOT BEON

Rue des Muriers
BEON
01350 CULOZ-BEON



Sécurité, services publics

POLICE MUNICIPALE

La Police Municipale est composée d'1 agents. Ce service de proximité assure de nombreuses missions; elle applique les pouvoirs de police du maire tels que : la sécurité, la salubrité, la tranquillité et l'hygiène publique.

Régulièrement, des missions de contrôle sont effectuées dans les domaines du stationnement, de la circulation, de l'urbanisme etc. Ce service travaille en partenariat avec la gendarmerie, une convention de coordination est signée entre les deux services.

Opération tranquillité absence

À l'occasion de périodes d'absences, les personnes désireuses de mieux se protéger contre les vols par effraction peuvent signaler leur départ en remplissant un formulaire à la police municipale.

Le bureau de la Police Municipale se trouve à la mairie de Culoz.

☎ 04 79 87 00 29

GENDARMERIE

Rue Claudius Richard CULOZ - 01350 CULOZ-BEON

☎ 04 79 87 00 11

CENTRE DE SECOURS

104 Rue Claudius Richard CULOZ -01350 CULOZ-BEON

☎ 04 37 62 13 78

SERVICES PUBLICS



Communauté de Communes BUGEY SUD

34 grande rue 01300 BELLEY
☎ 04 79 81 41 05
accueil@ccbugeysud.com
www.ccbugeysud.com

SOUS PRÉFECTURE DE BELLEY

24 rue des Barons 01300
BELLEY
☎ 04 79 81 01 09
sp-belley@ain.gouv.fr
www.ain.gouv.fr

TRÉSOR PUBLIC

188 Rue Anatole France, 01100
OYONNAX
☎ 04 74 73 17 60



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAISON DU VÉLO - OFFICE DU TOURISME BUGEY SUD

Rue du Stade CULOZ - 01350
CULOZ-BEON

☎ 04 79 81 29 06

contact@bugeysud-tourisme.fr
https://www.bugeyvelo.com/



BUGEY SUD LIBS (Transport à la demande)

34 grande rue 01300 BELLEY

☎ 04 79 81 41 05

Centre de réservation (gratuit)

0 800 800 925

mobilitate@ccbugeysud.com

MAISON FRANCE SERVICE

170, avenue Paul Chastel, à côté du
centre social Escale 01300 BELLEY

☎ 04 57 29 81 50

mfs@ccbugeysud.com

lun : 10h 13h - Mar : 14h 17h

Mer : 9h 12h 14h 17h

Jeu : 14h 17j - Ven : 11h 14h

INFORMATIONS UTILES

Déclaration des chiens 1ère et 2ème catégorie

Conformément à la réglementation en vigueur, tout propriétaire ou détenteur d'un chien de 1ère ou 2ème catégorie doit se présenter en mairie pour établir une déclaration ad hoc, auprès de la police municipale.

Bruits voisinage - Extrait arrêté préfectoral du 12 septembre 2008

Afin de faire face aux nuisances sonores, les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes les précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits répétés et intempestifs.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage nécessitant l'utilisation d'appareils à moteur tels que perceuses, raboteuses, tondeuses, tronçonneuses... ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- les jours ouvrables : de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

Élagage des arbres et des haies

Les arbres, branches, racines qui débordent sur les voies communales doivent être coupées à l'aplomb des limites de ces voies, à la diligence des propriétaires.

En effet, les haies doivent être taillées de manière à ce que leur développement du côté de la voie communale ne fasse aucune saillie sur celle-ci.

Le domaine public routier communal ne doit pas être encombré et la circulation ne doit pas être entravée ou gênée lors des opérations d'abattage, d'ébranchage, de débitage des arbres situés sur les propriétés riveraines.

Activités économiques

ASSURANCE/BANQUES

ALLIANZ

134 avenue Jean Falconnier
04 79 42 52 58

CAISSE D'ÉPARGNE

3 avenue de la Gare
04 58 94 00 01

CRÉDIT AGRICOLE

29 rue de la Roseraie
04 79 87 08 31

COIFFEURS/ESTHÉTIQUE

BARBER SHOP

65 rue de la Mairie
07 82 67 69 87

COIFF'LYNE

91 place Louis Mathieu
04 79 87 08 58

STEPH'COIFFURE

10 rue des Frères Serpollet
04 79 87 05 89

MED & BROWS

06 24 76 91 54

ESCALE BEAUTE

06 11 42 90 43

ATELIER SAUVAGE BY M

06 37 60 71 87

COMMERÇANTS

AUTO ÉCOLE DES LYCEE

153 avenue de la Gare

BAR SKULL BAR

16 rue des Pérouses

BOULANGERIE BINAUD

1 rue des Écoles
04 79 87 01 66

BOULANGERIE VARLET

94 rue des Écoles
04 79 87 10 37

BROCANTE

32 rue de la Roseraie

CARREFOUR MARKET

450 avenue Jean Falconnier
04 79 87 05 86

CHAPPUIS DÉCOR

216 rue du Péage
04 79 87 05 93

CONCEPT IMMO - Agence Immo

45 avenue Jean Falconnier
04 58 11 00 11

GEDIMAT

956 rue de Luyrieux
04 79 87 01 52

GITEM

419 avenue Jean Falconnier
04 79 81 14 31

LA THÉIÈRE CRÉATIVE

102 rue du Boulodrome
06 61 10 26 25

LE CARDINAL - Chambres d'hotes

27 avenue Jean Falconnier
04 79 87 01 51

LE RIF

77 rue de la Mairie
04 79 87 09 88

MOT'MOTOC - Motoculture

426 avenue Jean Falconnier
04 79 87 77 00

OPTIQUE DU COLOMBIER

64 place Louis Mathieu
04 79 87 15 30

PHARMACIE DU COLOMBIER

04 79 87 80 17

TABAC

18 rue de la Mairie
04 79 87 03 73

ESPACE AGATÉA - Bien Etre

45 avenue Jean Falconnier

LA CASE A SAVON

2 allée aux Iris Béon

INTERMARCHÉ

04 79 81 13 71

BOIS Christophe viticulteur

04 79 87 12 65

BOIS Sylvain viticulteur

04 79 87 23 26

BRICOMARCHE

04 79 87 33 05

COULEURS BETON

couleursbeton.etsy.com

Adé PHOTOGRAPHIE

77 rue de la Mairie
06 59 61 54 45

Olivier et Compagnie (salon toilettage)

470 avenue Jean Falconnier

GARAGES

AFJ AUTO

92 Impasse du creux des Garçons
04 79 81 41 32

CULOZ AUTO - Eurotyre

04 79 87 43 96

GARAGE DES FOURS

04 79 87 05 65

AUTOSUR Contrôle Tech.

04 79 87 90 40

M'ALU PNEUS

294 rue de la Combe

CAMPING

CAMPING LE COLOMBIER

Ile de Verbaou
04 79 87 19 00

NOTAIRES

LAFAY DOGNETON

3 Place Louis Mathieu
04 79 42 06 09

RESTAURANTS

AU CAMPAGNARD AUTREMENT

46 rue des Frères Serpollet
04 79 87 17 96

LES EPICURIEUX

355 avenue de la Gare
04 57 03 44 87

ARTE MINO PIZZA

404 avenue Jean Falconnier
04 79 87 25 71

LA CASA DELLA PIZZA

Place Louis Mathieu

LE CHEVALIER

06 35 43 45 18 / 04 79 81 23 74

LES CHALETS DE CHATEL

(Chambre d'Hôtes Restaurant)
247 rue des Granges Chatel

BOUILLON 5C

576 Av. Jean Falconnier
04 79 87 29 04

Activités économiques, bis...

ENTREPRISES

AEXALP AIN - Expert Comptable
17 rue de la Roseaie
04 50 10 25 50

ALPHA 3A
554 avenue Jean Falconnier
04 79 87 01 44

ALPES PROJECTS - Maître Oeuvre
12 rue de la Plaine
04 79 42 51 80

BUREAU D'ÉTUDE PAPILLON
Rue de la Mairie
06 80 12 13 33

CEBA - Fabricant Enrouleurs
560 rue du Péage
04 79 87 14 39

CLIMA'TECK - Electricien
60 rue du Rhône
04 79 87 22 51

ANDRE-MASSE ET FILS
Charpentier
884 rue de Luyrieux
04 79 87 10 65

DUBOUCHET SARL
Travaux Public
149 avenue Antonin Poncet
04 79 87 00 63

ENTREPRISE TRAMONT
Chaudronnerie
82 rue en Brachay
04 79 81 43 14

FORESY SARL
Chaudronnerie - Serrurerie
756 rue Amiral Serpollet
Landaize
04 79 87 01 67

GSM SAVOYET CHATRON
Géomètre
87 rue de la Roseaie
04 79 84 24 07

GRAVIRHONE - Carrière
Pont de la Loi
04 79 87 01 47

LA POSTE
36 31

MENUISERIE TERRIER
740 rue de Luyrieux
04 79 87 14 49

PLOMBIER CORNETTO
183 rue en Brachay
04 79 87 31 50

LE CERF TPM
06 74 37 69 81

THERMI FLUIDES BE
04 79 87 00 90

PLOMBIER DE MASSARI
71 rue Buba
04 79 87 08 59

CHOUG PLOMBERIE
500 rue des Pérouses
06 69 73 19 11

PLOMB'ELEC
5 rue des Roselières
04 57 29 04 82

ASSISTHERM ALPES
Dépannage Chauffage
04 79 87 83 10

TONIN-COIFFET SA
Pompes Funèbres
56 avenue de la Gare
04 79 87 08 34

SME - Traitement déchets industriels
889 rue de Luyrieux
04 79 87 03 89

CARRIER (anciennement CIAT)
700 avenue Jean Falconnier
04 79 42 42 42

SOLAR ENERGY APPLICATIONS
Traitement des Méteaux
1263 rue du Pont Noir
04 79 42 16 74

TAXI MORLAND
241 avenue Jean Falconnier
04 79 87 81 28

AIXKI TAXI
06 52 09 72 64

THERMI FLUIDES - Bureau Etudes
31 rue du Four
04 79 87 00 90

FINARELLI - Charpentier
7G impasse du Jugeant
04 79 87 17 14

ABACUS DECOR
04 71 73 37 74

CONTEXT ARCHITECTURE
06 88 74 69 59

LACROIX Jean-Pierre - Paysagiste
06 22 13 40 65

BEGUET SA Chaudronnerie indus
04 79 87 02 75

CASUEL Assemblier industriel
04 79 87 11 81

LE POTIER Catherine
06 85 61 96 48

LA POTERIE DU BIOLLET
06 17 81 12 07

BIDOT Romain
06 23 12 49 75

SICLARI CYCLES
06 95 95 80 11



Organismes extérieurs



CENTRE DÉPARTEMENTAL DE LA SOLIDARITÉ

44 rue Juvanon du Vachat 01300 BELLEY
☎ 30 01 pour prendre un rendez-vous avec une assistante sociale



CROIX ROUGE

Clos Poncet 01350 CULOZ
☎ 06 85 30 69 06
Permanence le lundi après-midi de 14h à 17h



ADAPA

55 rue de la Mairie 01350 CULOZ
☎ 04 74 45 59 62 (Bourg-en-Bresse)
j.gharib@adapa01.com



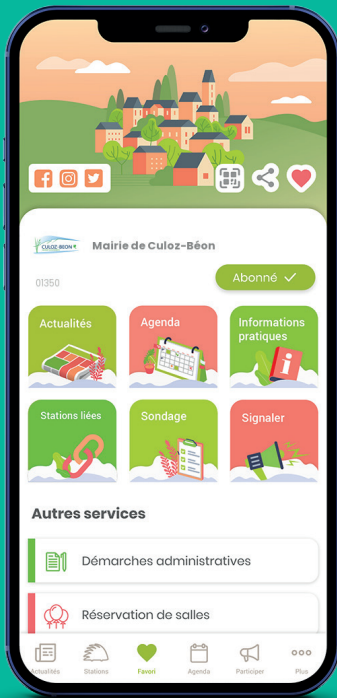
ADMR

37 rue de la République 01300 BELLEY
☎ 04 79 87 06 77

S'informer

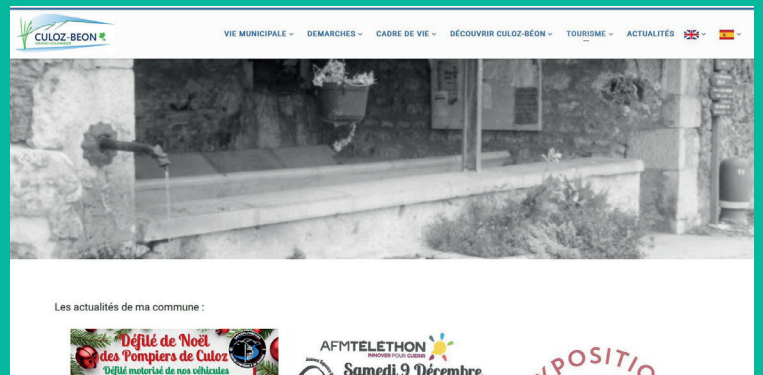
Illiwrap

Téléchargez l'application Illiwrap gratuitement et recevez sur votre smartphone toute l'actualité de la commune et des alentours !



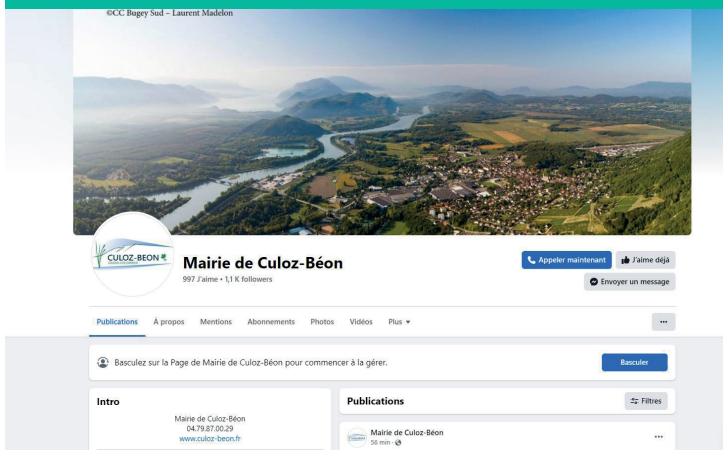
Site internet

www.culoz-beon.fr est le site officiel de la mairie. Il vous sera utile afin de connaître les dernières actualités, et tous renseignements utiles



Facebook!

Venez rejoindre les abonnés de la page officielle de la mairie sur facebook. Vous serez informé régulièrement sur ce qui se passe sur la commune !



Panneaux

2 panneaux, un à Culoz et un à Béon... Très utiles pour diverses informations

